



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DE SAINT-ÉMILE

6^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE
Mardi 24 septembre 2024 à 19h 15
Conseil de quartier de Saint-Émile
Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile
2200, rue de la Faune salle ABC

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Manon Therrien
M. David Routhier
Mme Christine Bernier
M. Samuel Dufresne
Mme Sophie Verret

Présidente
Trésorier
Administratrice
Administrateur
Administratrice

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Geneviève Lemieux
M. Kim Dumont
M. Robert Tremblay

Secrétaire
Administrateur
Administrateur

ÉTAIT PRÉSENTE EN LIGNE

Mme Désirée Nsanzabera

Administratrice

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Sayana Khuon
Mme Henriette Lafond
M. Steeve Verret

Conseillère en consultations publiques
Secrétaire de soutien
Conseiller municipal du district de Lac
Saint-Charles-Saint-Émile

Aucun citoyen était présent.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien présidente, ouvre l'assemblée à 19h20

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Christine Bernier et appuyé par M. Samuel Dufresne d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2024

Mme Christine Bernier propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de quartier du 18 juin 2024, avec les modifications apportées.

Mme Manon Therrien appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 19

Demande de précision sur la réponse du RTC concernant le Flexibus

Le RTC répond qu'il est impossible de modifier le trajet du Flexibus

Il n'est pas prévu l'agrandissement de la zone 1 à court terme.

M. Steeve Verret ajoute aussi qu'avec le Flexibus, le problème serait de gérer les élèves de l'école Roger Comtois. Il n'est pas impossible d'obtenir un circuit d'autobus du RTC qui se rendrait à l'hôpital Chauveau mais l'école doit en faire la demande.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 22

Transfert des terrains au sud de la piste cyclable du domaine Leduc.

Les limites des arrondissements ne peuvent être modifiées que par l'assemblée nationale. M. Steeve Verret s'informerera auprès du service du greffier de la Ville.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 23

Présentation de la nouvelle réglementation sur les foyers

La Ville répond qu'une nouvelle réglementation sera mise en place à l'automne. Mme Manon Therrien demande une présentation, sur la nouvelle réglementation, un peu plus tard, pour répondre aux questions des citoyens. Elle demande aussi une résolution pour obtenir une nouvelle présentation.

Résolution CQSE - 24 - CA - 27

Résolution pour revoir la circulation locale en cas de fermeture de route.

Mme Sayana Khuon nous enverra la réponse de la Ville, plus tard, quand elle la recevra.

M. Steeve Verret s'informera auprès de la Ville, jeudi matin, pour l'installation d'un feu clignotant sur la rue de la Faune, afin de désengorger le secteur lors du retour au travail.

Résolution CQSE - 24 - CA - 28

Résolution sur le plein-air urbain

La Ville déposera son plan directeur sur le plein-air urbain à l'automne et répondra par la suite.

Résolution CQSE - 24 - CA - 29

Résolution pour demander une présentation sur les foyers

- . Considérant que la Ville établira une nouvelle réglementation sur les foyers à l'automne;
- . Considérant que les citoyens ont plusieurs questions à poser;
- . Considérant que chaque cas des citoyens est différent;

Le conseil de quartier réitère la demande d'avoir une nouvelle présentation, à l'ensemble des conseils de quartier, concernant la nouvelle réglementation sur les foyers, afin de répondre aux questions des citoyens.

Mme Manon Therrien propose

Mme Christine Bernier appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Les résolutions concernées et les réponses de la Ville sont recopiées en annexe à la fin du document.

5. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

- Tavaux sur la rue de la Faune, M. Steeve Verret mentionne que la piste cyclable fait partie des plans, après la deuxième phase de construction des viaducs, sur la rue de la Faune.
- Arrêt à l'intersection Vénus-Lapierre, le passage pour piétons était déjà prévu et la servitude est dessinée, avec un arrêt du RTC, sur les plans de la Ville.
- Le monument du club Lion a été peint en blanc.
- Le 7 octobre, le terrain synthétique, de baseball, sera complété.
- Sur la rue Vézina, les interdictions de stationnement seront maintenues jusqu'à ce que les travaux sur l'autoroute Laurentienne soient complétés à l'automne. M. Steeve Verret travaille très fort pour obtenir des trottoirs temporaires.

Le conseil demande une résolution pour conserver les interdictions de stationnement sur Vézina.

Résolution CQSE - 24 - CA - 30

Résolution pour l'interdiction de stationner sur Vézina

- . Considérant qu'il n'y a pas de trottoirs sur la rue Vézina;
- . Considérant que les enfants voyagent à pied pour se rendre à l'école;
- . Considérant que la vitesse des véhicules est élevée sur la rue Vézina;
- . Considérant que la rue Vézina est une rue de transit entre l'avenue Lapierre et l'autoroute Laurentienne;

Le conseil de quartier demande à la Ville de garder définitivement les interdictions de stationner sur la rue Vézina.

Mme Sophie Verret propose,
Mme Manon Therrien appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité

6. TRÉSORERIE

M. David Routhier mentionne qu'il reste 2794.56\$ dans le compte du conseil de quartier et 117.68\$ dans le compte de la sécurité routière. Le solde total est de 2912.24\$

Résolution CQSE - 24 - CA - 31 Paiement des frais de secrétariat

M. David Routhier demande une résolution pour le paiement d'un chèque de 200.00\$ à Mme Henriette Lafond pour les frais de secrétariat des procès-verbaux du 18 juin et 24 septembre 2024.

Mme Manon Therrien propose,
Mme Sophie Verret appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQSE - 24 - CA - 32 Autorisation des dépenses

M. David Routhier demande une résolution pour autoriser les paiements électroniques, en gardant le concept de 2 signatures.

Mme Manon Therrien appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. DOSSIERS EN COURS

Stratégie routière 2024

Mme Manon Therrien enverra un courriel Doodle pour déterminer la date d'une prochaine réunion.

Parc

Le conseil de quartier n'a pas eu de suivi sur le choix d'un terrain possible pour un parc sur la rue de l'Apogée. Mme Sayana Khuon précise que la Ville analyse les possibilités et reviendra plus tard pour une décision.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Résolution CQSE - 24 - CA - 33 Adoption du plan d'action

Mme Manon Therrien propose d'adopter le plan d'action final déposé par Mme Geneviève Lemieux lors de la dernière assemblée du conseil.

Mme Sophie Verret appuie

La Proposition est adoptée à l'unanimité

Le 100^e anniversaire de Saint-Émile

Il faudra savoir si c'est le 100^e de la paroisse ou de la ville de Saint-Émile pour savoir quelle action le conseil prendra.

9. DIVERS

Projet de développement au domaine Leduc

Vu que ce développement est jumelé à Saint-Émile, le conseil de quartier aimerait être consulté pour les décisions prises au sujet de ce développement. Les travaux finiront bientôt et les routes fermées seront ouvertes sous peu.

Projet initiative citoyenne

Une administratrice propose de soumettre au RTC un projet d'abribus avec des toits végétalisés. Mme Sayana Khuon suggère d'assister au plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) le 3 Octobre 2024, cette réunion est réservée aux conseils de quartier

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 21 h 05.

M. David Routhier appuie.

Procès-verbal rédigé par Mme Henriette Lafond et révisé par Mme Manon Therrien et Mme Geneviève Lemieux.

Manon Therrien, présidente

Geneviève Lemieux, secrétaire

ANNEXE 1 : RÉOLUTIONS 2024

Résolution CQSE - 24 - CA - 19

Pour la réponse du Flexibus, le conseil de quartier n'est pas satisfait de la réponse de la Ville. Un administrateur demande une résolution pour obtenir des précisions.

Considérant que le Flexibus de la zone 1 passe déjà dans le secteur du boulevard Bastien, est-ce que ce tracé pourrait être revu à court ou moyen terme, sinon est-ce possible d'avoir une explication?

M. Samuel Dufresne propose
Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Réponse du RTC :

Il n'est pas prévu à court terme d'agrandir la Zone 1. Agrandir une zone tout en maintenant le même nombre de véhicules Flexibus aurait pour effet d'augmenter les délais de prise en charge des clients. C'est un équilibre à maintenir entre la grandeur du territoire couvert et le nombre de Flexibus déployé dans la zone.

Résolution CQSE - 24 - CA - 22

Revoir la carte des limites du quartier de St-Émile

- Considérant le changement de vocation du site de la Scierie Leduc;
- Considérant que la majorité des résidents utiliseront les infrastructures de Saint-Émile;
- Considérant que naturellement, ce secteur aurait plus d'affinités à appartenir au secteur de Saint-Émile pour des modifications de zone;

Le conseil de quartier demande un redécoupage de la portion sud-ouest du Corridor des Cheminots afin que ces terrains appartiennent au secteur Saint-Émile.

Mme Geneviève Lemieux propose. M. David Routhier appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Réponse du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement : *Les limites des arrondissements de la Ville de Québec sont identifiées à l'annexe B de la Charte de la Ville de Québec qui est une loi du Gouvernement du Québec. Conséquemment, seule l'Assemblée nationale du Québec peut modifier la loi et venir y inscrire de nouvelles délimitations*

Résolution CQSE - 24 - CA - 23 :

Résolution pour la présentation de la nouvelle réglementation sur les foyers

- Considérant la nouvelle réglementation sur les foyers;
- Considérant que plusieurs citoyens sont dans l'incertitude;
- Considérant la prochaine période hivernale;

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande à la ville de Québec, une présentation sur la nouvelle réglementation pour les foyers. La présentation devrait se tenir de préférence en septembre, avant l'arrivée de la période hivernale.

M. David Routhier propose. Mme Sophie Verret appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Réponse du Service de prévention et qualité du milieu, Division Prévention et contrôle environnemental : Actuellement, il n'est pas planifié de faire des présentations spécifiques aux conseils de quartier au sujet de la réglementation sur les appareils à combustible solide, considérant les efforts de communication actuels et futurs, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité de l'information. Déjà, la nouvelle réglementation a fait l'objet d'une vaste stratégie de communication, incluant une conférence et un communiqué de presse, des mises à jour du site Internet qui est très détaillé, de même que des communications via le bulletin "Ma ville", l'Infolettre municipale, ainsi que sur les plateformes de réseaux sociaux. Ces efforts ont été complétés par des campagnes d'information publicitaires à la radio et sur divers médias.

En complément de cette stratégie, nous vous informons qu'un plan de communication pour 2024-2025 est en cours d'élaboration et sera mis en application au cours de l'automne, centré sur la sensibilisation et la vulgarisation pour faciliter la compréhension et l'engagement des citoyens. Cela devrait répondre aux besoins exprimés par le conseil de quartier. En parallèle, rappelons que notre équipe offre en continu une assistance personnalisée auprès des citoyens qui communiquent avec nous via le service 311. Les techniciens en environnement répondent aux questions spécifiques des citoyens en fonction de leur réalité et font également le suivi de déclarations. Nous sommes confiants que les mesures de communication mises de l'avant permettent et permettront de répondre aux besoins d'information et d'assistance de la population concernant cette réglementation. Néanmoins, nous sommes attentifs aux retours de la communauté et prêts à ajuster notre approche en fonction des nécessités qui pourraient être identifiées.

Résolution CQSE - 24 - CA - 27

Revoir la circulation locale en cas de fermeture de routes

- Considérant les indications floues autour des travaux de démolition des viaducs à l'intersection de la rue de la Faune et de l'autoroute Laurentienne;
- Considérant que la rue de l'Apogée est déjà fermée et que tout le trafic transite par les rues du quartier;
- Considérant l'achalandage dans les rues résidentielles dont celle de Cassiopée;

Le conseil de quartier demande de meilleures indications pour les détours ainsi qu'une pancarte indiquant : "Circulation locale seulement," à l'intersection des rues secondaires sur la rue Vézina.

M. David Routhier propose. Mme Geneviève Lemieux appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Réponse de la Ville : L'ingénierie n'a pas de travaux dans le secteur. Le projet est géré par le MTMD. La coordination des interventions de la circulation du secteur se fait dans les rencontres interactions citoyennes du jeudi matin ou le TMI et le MTMD participe. Les correctifs ont été apportés depuis juin.

Résolution CQSE - 24 - CA - 28

Le plein-air urbain

- Considérant les commentaires que nous avons émis l'an dernier dans le cadre de la consultation sur le plein-air urbain;
- Considérant qu'à Saint-Émile nous n'avons aucune installation pour le plein-air urbain, le conseil demande les plans qui sont prévus pour les résidents de Saint-Émile à court et moyen terme;

Mme Geneviève Lemieux propose. M. Samuel Bernier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Réponse du Service des Loisirs : Le plan directeur du plein air urbain sera déposé au courant de l'automne. Nous pourrions répondre à la demande par la suite.

Résolution CQSE - 19 - CA - 22

Résolution pour le transfert des terrains au sud de la piste cyclable

- Considérant le changement de vocation du site;
- Considérant que la majorité des résidents utiliseront les infrastructures de Saint-Émile;
- Considérant que naturellement, ce secteur aurait plus d'affinités à appartenir au secteur de Saint-Émile pour des modifications de zone;

Le conseil de quartier demande un redécoupage de la portion sud-ouest du Corridor des Cheminots afin que ces terrains appartiennent au secteur Saint-Émile.

Mme Geneviève Lemieux propose
M. David Routhier appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Résolution CQSE - 24 - CA - 23

Présentation sur la nouvelle réglementation sur les foyers

- Considérant la nouvelle réglementation sur les foyers;
- Considérant que plusieurs citoyens sont dans l'incertitude ;
- Considérant la prochaine période hivernale;

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande à la ville de Québec, une présentation sur la nouvelle réglementation pour les foyers. La présentation devrait se tenir de préférence en septembre, avant l'arrivée de la période hivernale.

M. David Routhier propose

Mme Sophie Verret appuie